MAIRIE DE TIERCÉ

TIERCÉ

DATE DE RÉSERVATION du ..... au .....

DEMANDE DE PRÊT MATÉRIEL

La demande doit parvenir au Service Technique de la commune
2 mois avant la manifestation.

La demande ne fait pas office d'acceptation, une réponse vous sera donnée sous un délai **de 15 jours**.
Toute demande tardive ne sera pas honorée. **Rappel : Les associations doivent assurer le matériel emprunté à la Commune.**

ASSOCIATION

Nom de l'association : ..... Adresse : .....

..... Ville : .....

Personne à contacter : ..... Tél / Port. .....

E- mail .....@.....

Lieu de livraison du matériel : ..... Date : ..... Heure : .....

MATERIEL DEMANDÉ

La liste détaillée du matériel proposé est disponible à l'accueil de la mairie,
ou sur internet : **http://www.tierce.fr/vivre_a_tierce/les_associations_de_tierce/organiser_une_manifestation_a_tierce.html**

QUANTITÉ	MATERIEL

L'association s'engage à restituer le matériel en bon état. En cas de perte ou de détérioration, elle s'engage à rembourser les frais éventuels de réparation ou de remplacement.

SERVICE TECHNIQUE

DATE DE RÉSERVATION du ..... au .....

TIERCÉ

DEMANDE DE PRÊT MATÉRIEL *Le service technique s'engage a traiter votre demande sous 15 jours.*
Vous recevrez par mail ou par courrier la réponse à votre demande.

Reçue, le : ..... **Signature de l'agent** :

RESPONSABLE FESTIVITÉS - DENIS COSTE - 06 08 47 13 46 - denis-festivite@mairietierce.fr
Mairie de Tiercé - Services Techniques - Route de Montreuil sur Loire 49125 Tiercé